



PROGRAMME DE FORMATION

Intervenir sur le foncier d'une opération

(référence A01)

Objectifs

- Connaître la procédure d'appropriation foncière par voie amiable
- Mettre en oeuvre le droit de préemption et gérer les difficultés inhérentes aux différentes étapes de la procédure
- Maîtriser la phase administrative et la phase judiciaire de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- Identifier les chausse-trapes et garantir la pérennité de la maîtrise foncière

Public

Responsable d'opérations, responsable foncier, assistant(e)

Prérequis

Disposer d'une expérience pratique des opérations d'aménagement

Méthodes et support

Echanges et retours d'expériences - étude de la jurisprudence - mise en situation par réalisation de cas pratiques - analyse de documents concrets et des dossiers administratifs correspondants. Un support de cours sera remis à chaque participant.

Durée

2,00 jour(s)
14:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant : consultant externe spécialisé

Parcours formation :

- Assistant(e) opérationnel(le)
- Responsable d'opérations débutant

Organisation :

- Contact : halima.houari@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 42
- Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board) à la SCET ou chez un prestataire spécialisé ERP (Etablissement Recevant du Public)
- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

Suivi et évaluation :

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12
SA au capital de 26 608 000€ - RCS Paris 562 000 349 - SIRET 562 000 349 02188
SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





- Évaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr



Contenu

La négociation foncière par voie amiable

- Les règles générales
- Les types de contrats, les clauses et la formalisation de l'accord
- Les modalités du prix et du paiement
- Les différents acteurs et l'identification des propriétaires

Le droit de préemption et de délaissement

- Panorama de l'ensemble des droits de préemption et de leurs objets
- Présentation et articulation des procédures
- Le droit de priorité et les différents droits de délaissement
- Les modes opératoires : de la DIA à la formation de la vente
- La question des méthodes d'évaluation du bien et le droit de repentir

La procédure d'expropriation

- La notion d'utilité publique : bilan coût/avantage
- La déclaration d'utilité publique : opérations préalables, identification et réalisation des dossiers, fonction de l'acte déclaratif d'utilité publique et risques contentieux
- Le transfert de propriété : le déroulement de l'enquête parcellaire, la constitution du dossier de cessibilité, les effets de l'arrêté de cessibilité et de l'ordonnance d'expropriation
- La prise de possession et la fixation judiciaire des indemnités : le déroulement de la procédure, la typologie des indemnités, les méthodes d'évaluation et le paiement ou la consignation des indemnités